

VALIDATION DU DPC OBLIGATOIRE

Exercice libéral

(Prise en charge annuelle libérale : 3700 €)

Avant le cours :

- Je m'inscris au cours en renvoyant la carte d'inscription au secrétariat (adresse au dos du coupon).
- **Je n'ai aucun frais à avancer si ma prise en charge est complète.**
- **Si ma prise en charge est nulle ou incomplète, je m'engage à verser le complément financier correspondant au coût total de la formation.**
- Le CFAR fait ma pré-inscription sur le site mondpc.fr.
- **Je valide mon inscription DPC** afin d'avoir une prise en charge.
- **Je participe au cours du CEEA-CFAR les 18, 19 et 20 novembre 2020**

Après le cours :

- Je remplis une évaluation en ligne sur mon espace www.mondpc.fr du DPC-CEEA afin de recevoir une indemnisation de perte de revenus.
- L'OGDPC paie le programme DPC au CFAR.
- Le CFAR m'envoie mon **attestation de DPC**.

Références programme DPC sur le site www.mondpc.fr :

16382100035

CONTACT CFAR :

Mme Hélène CREUS

hcreus@cfar.org

01 45 20 32 05

VALIDATION DU DPC OBLIGATOIRE

Praticien hospitalier

Mon établissement me demande d'avancer mes frais d'inscription

- Je m'inscris au cours en renvoyant le coupon ci-joint au secrétariat (à l'adresse mentionnée au dos du coupon d'inscription) et je règle les frais d'inscription de la formule 1 résidentielle : 780 € (630 € + 150€ DPC) ou de la formule 2 non résidentielle : 660€ (510€ + 150€ DPC) par chèque à **l'ordre du CFAR**
- **Si ma prise en charge est nulle ou incomplète, je m'engage à verser le complément financier correspondant au coût total de la formation.**
- Je complète, avec mon Etablissement, le bulletin d'inscription spécifique DPC élaboré par le CFAR ci-joint. J'adresse ce bulletin au CFAR, 76 rue Raynouard, 75016 Paris.
- **Je participe au cours du CEEA-CFAR les 16, 17 et 18 juin 2021.**
- Le CFAR m'envoie une attestation de validation du DPC et une facture acquittée correspondant aux frais avancés. Je transmets ces documents à mes Affaires Médicales pour être remboursé (en fonction des règles de prise en charge de mon établissement)

Mon établissement prend en charge mes frais d'inscription par la signature d'une convention DPC.

- Je m'inscris au cours, **sans régler de frais d'inscription.**
- Le CFAR envoie une convention DPC à mes affaires médicales pour valider mon inscription et ma prise en charge financière.
- **Je participe au cours CEEA.**
- Le CFAR envoie une facture DPC et une attestation de validation du DPC à mon établissement. Mon établissement (ou l'ANFH) paie le programme DPC au CFAR.

Lexique :

- **DPC** : Développement Professionnel Continu (obligation de réalisation d'un programme DPC par an et par professionnel de santé à partir de 2013).
- **ODPC** : Organisme proposant des programmes validant de DPC.
- **OGDPC** : Organisme Gestionnaire du DPC.
- **CFAR** : Collège Français des Anesthésistes Réanimateurs est enregistré auprès de l'OGDPC pour proposer des DPC validants.

CARTE D'INSCRIPTION

(remplir en lettres capitales)

Nom : Prénom :

Adresse Professionnelle

CP Ville



Mail :

A renvoyer avant le 25 juin 2020

- ◆ S'inscrit au DPC Cours de perfectionnement n°2 des 16, 17 et 18 juin 2021 au Westotel Nantes-Atlantique - La Chapelle sur Erdre.

Choisit la :

Formule 1 (logement + repas + DPC) 780 €

Formule 2 (repas midi seul + DPC) 660 €

- ◆ Incluant la participation au cours + dossier pédagogique + le DPC.
- ◆ Prise en charge par mon employeur (salarié)
- ◆ Prise en charge par l'ANDPC (libéral)
- ◆ Pas de prise en charge, Je verse la somme de ____ € par chèque bancaire à l'ordre du CFAR (les chèques seront prélevés après le Cours Européens).
- ◆ Ayant pris connaissance des conditions d'annulation.
- ◆ Êtes-vous en situation de handicap ? OUI NON

Date

Signature

Stéphanie LOIRET

Service d' Anesthésie et
Réanimation Rdc haut, aile nord,
Hôtel Dieu



16, 17 et 18 juin 2021

Westotel Nantes Atlantique La Chapelle Sur Erdre

**COURS DE PERFECTIONNEMENT N°2
DE NANTES
APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE**

**ENSEIGNEMENT
POST UNIVERSITAIRE
D'ANESTHESIE - REANIMATION
REGION OUEST
ANGERS - BREST - NANTES - POITIERS - RENNES - TOURS**



**Sous le patronage de la communauté Européenne
Comité Européen d'Enseignement en Anesthésiologie**

Pr Julien AMOUR, Hôpital Privé Jacques Cartier 91390 Massy / Pr Bernard CHOLLEY, Hôpital Européen Georges Pompidou 75000 Paris / Dr Raphaël CIGNOTTI, Hôpital Laennec CHU 44093 Nantes/ Pr Jean-Luc FELLAHI, Hospices Civils de Lyon Hôpital Pierre Wertheimer 69500 Bron /Pr Marc-Olivier FISCHER, CHRU Côte de Nacre 14033 Caen / Pr Emmanuel FUTIER, Hôpital Estaing 63000 CLERMONT-FERRAND / Pr Etienne GAYAT, Hôpital Lariboisière 75010 Paris / Dr Nicolas MONGARDON, Hôpital Henri Mondor 94000 Créteil / Pr Ivan PHILIP, Institut Mutualiste Montsouris 75014 Paris / Pr Bertrand ROZEC, Hôpital Laennec CHU 44093 Nantes / Pr Nadir TAFER, Hôpital Haut Lévêque CHU 33000 Bordeaux / Dr Adrien TISSOT, Hôpital Laennec CHU 44093 NANTES / Dr Mickaël VOURCH, Hôpital Laennec CHU 44093 Nantes.

Renseignements + Inscriptions

stephanie.loiret@chu-nantes.fr